

LA SOCIÉTÉ DE CHIMIE INDUSTRIELLE

Il vient de se fonder sous ce nom, à Paris, une Société qui a pour but, selon l'article 1^{er} de ses statuts :

De contribuer à l'expansion de l'industrie chimique dans tous ses domaines ; de grouper tous les chefs d'industrie, professeurs, ingénieurs, chimistes, etc., qui y sont intéressés ; de contribuer aux progrès de la Chimie industrielle, tant au point de vue économique qu'au point de vue scientifique.

Sa durée est illimitée. Son siège social est à Paris.

Fondée pour établir une liaison permanente entre la Science et l'Industrie, cette association groupe déjà les notabilités des diverses régions de notre pays. Son Conseil d'administration comprend les personnalités les plus éminentes de l'industrie. Le Comité de Rédaction de ses publications est composé des noms les plus marquants de la science. C'est en quelque sorte l'alliance de toutes les forces vives de la France, unies pour agir en commun.

Son Conseil d'administration a pour présidents d'honneur :

M. A. HALLER, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences, directeur de l'École de Physique et de Chimie industrielles de Paris, et M. H. LE CHATELIER, membre de l'Institut, inspecteur général des Mines, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

Son bureau est ainsi constitué :

Président : M. Paul KESTNER, industriel, vice-président de la Société Industrielle du Nord.

Vice-présidents : M. Félix BINDER, ingénieur-chimiste, administrateur de la Société Franco-Russe de Produits chimiques ; M. DUCHEMIN, industriel, secrétaire général du Syndicat général des Produits chimiques ; M. MATIGNON, professeur au Collège de France ; M. STAUB, ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur principal de la Compagnie de Saint-Gobain.

Secrétaire général et secrétaire-adjoint : M. Jean GÉRARD, ingénieur-chimiste, président de l'Union Nationale des Associations d'Etudiants de France, et M. ENGEL, ingénieur-chimiste, secrétaire de l'Association des Anciens Elèves de l'Institut de Chimie appliquée de Paris.

Une Revue technique constituera l'organe officiel du groupement qui va prochainement être reconnu d'utilité publique et servira de trait d'union entre tous ses membres. Destinée à les tenir au courant, non seulement des travaux de nos compatriotes, mais encore des nouvelles recherches scientifiques qui sont entreprises dans les différents pays, elle s'attachera à élargir de plus en plus le domaine des interventions pratiques de la Chimie.

Produire et exporter, tels seront les principes qui inspireront tous les travaux de la Société. Pour accroître notre chiffre d'affaires à l'étranger, non seulement il sera indispensable de fabriquer et de jeter, en quantités énormes, sur les marchés mondiaux les produits français, mais encore, il sera nécessaire qu'ils soient de qualité excellente et que leurs prix, tout en restant rémunérateurs, soient assez séduisants pour capter les clientèles.

La place prépondérante prise par la Chimie dans l'organisation de la Défense nationale et le rôle, plus important encore, qu'elle sera appelée à jouer, après la guerre, dans le relèvement de la France, justifient la création de la *Société de Chimie Industrielle* qui, déjà, participe avec efficacité à la rénovation de notre puissance économique.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

La *Société de Chimie industrielle*, 49, rue des Mathurins, Paris (8^e). — Tél. Central 35-25.

L'UTILISATION DES FORCES HYDRAULIQUES EN ITALIE

Elle est à l'ordre du jour et s'impose par suite du manque de charbon.

Les facilités accordées par le gouvernement favoriseront sans doute l'emploi des forces hydro-électriques disponibles et on pourra désormais enregistrer régulièrement de nombreuses demandes de concessions d'eau pour usages industriels.

Voici une première liste de demandes ayant obtenu un avis favorable du *Conseil Supérieur des Eaux*, publiée par notre confrère italien, *l'Industria Elettrica*.

DEMANDES DE CONCESSION AYANT OBTENU UN AVIS FAVORABLE :

« Società Acciaierie e Ferriere lombarde » dérivation du torrent Venina (Sondrio).....	7.000 HP.
« Ditta Francesco Barnabo » dérivation du Piave près du pont de Cidolo (Belluno).....	4.722 HP.
« Società Ferriere di Voltri » dérivation des torrents Remulo, Rabbia et Gallinera (Brescia).....	26.000 HP.
« Ditta De Caria » pour augmentation de dérivation du Liri (Caserta).....	156 HP.
« Comitato di risparmio popolare Palenese » dérivation de l'Aventino (Chieti).....	133 HP.
« Ditta Vivarelli » pour variation dans la dérivation du Reno (Florence).....	58 HP.
« Ballerio-Costa-Baroni » pour dérivation de l'Arda (Plaisance)	1.230 HP.
« Società Ligure-picena » pour dérivation du torrent Castellano (Ascoli Piceno).....	1.250 HP.
« Eredi Berardi » pour dérivation du Tronto (Ascoli Piceno).....	1.066 HP.
« Società Conti » pour dérivation du Vomano (Térame)	86 HP.
« Società Elettrica Rovigo » pour variation à la dérivation du Rovico (Florence) déjà exploitée..	119 HP.

DEMANDES ADMISES A L'INSTRUCTION :

« Marinetti e Società Colonificio Bustese » (deux demandes) pour dérivation du Serio (Bergame)..	881 HP.
« Ditta Danti e C. » pour augmentation de la dérivation du Rio S. Rocco (Modène).....	1.728 HP.
« Omodeo-Breda » dérivation du torrent Pacoulla confluent du Lys (Turin).....	308 HP.
« Imprese Elettriche Conti » pour dérivation du Toce entre Premia et Crodo (Novara).....	3.491 HP.
« Pitter » pour dérivation du Tagliamento dans la Commune de Cavazzo Carnico (Udine).....	10.291 HP.
« Commune de Bassano » pour dérivation du Brenta à Bocche di Oliero (Vicence).....	10.720 HP.
	9.692 HP.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel Pratique des nouveaux Impôts (Loi du 31 Juillet 1917) par M. Paul BOUGAULT, *Avocat à la Cour d'Appel de Lyon*. Jules REY, édit., 23, Grande-Rue, GRENOBLE. Franco : 12.50.

Au moment où tous les hommes d'initiative concentrent leurs efforts pour l'action d'après-guerre qui doit rétablir la prospérité de la France, il n'est pas mauvais de jeter un coup d'œil sur le revers de la médaille, les sacrifices que la Nation doit demander aux artisans de sa richesse à reconstituer et qui s'appellent les *impôts nouveaux*. Tous les patriotes s'y soumettront de grand cœur, mais à la condition d'y voir clair dans le fourré qui pousse, extraordinairement touffu, des nouvelles lois fiscales.

C'est dans le but de leur fournir ce guide nécessaire que nous conseillons à nos Lecteurs le nouveau livre de notre collaborateur M^e Paul BOUGAULT. Tous ont gardé le souvenir de la clarté de ses exposés juridiques et de la sûreté de ses déductions.

Ce livre empreint des mêmes qualités que les précédents, traite les questions suivantes : 1^o Contributions supprimées. Contributions maintenues. — 2^o Impôts de remplacement. — 3^o Impôts nouveaux (le bénéfice agricole ; les traitements publics et privés, les indemnités, les émoluments, les salaires et les rentes viagères ; les bénéfices des professions libérales qui n'étaient point touchées autrefois ; les revenus des créances, dépôts en banque, cautionnement). Les dégrèvements. Ceux-ci étant à solliciter dans un délai fixe, le dernier chapitre en indique les formes voulues.

L'Imprimeur-Gérant : P. LEGENDRE.

Imprimerie Paul LEGENDRE & Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.